



Voiles et Galets d'Etretat



ADHESION INDIVIDUELLE 2022

NOM	prénom	sexe	Né(e) le	<u>Adresse permanente (résidence)</u>

Adresse Canton :

Adresse e-mail (**lisible et indispensable**) + téléphone

Je demande à adhérer au club Voiles et Galets d'Etretat, je m'engage à respecter le règlement intérieur, la discipline, le matériel et à participer aux animations dans la mesure de mes moyens. Je certifie que ma responsabilité civile pour tous les dommages causés au tiers est garantie par un contrat d'assurance. Je certifie avoir pris connaissance de l'arrêté du 9 février 1998 relatif aux garanties d'encadrement, de technique et de sécurité dans les établissements d'activité physique et sportive qui dispensent un enseignement de la voile.

Conformément au règlement de la FFV, la fourniture d'un certificat médical d'aptitude à la pratique de la voile et des sports nautiques (loisirs ou compétition mais nous conseillons cette 2ème option) pour les adultes et un questionnaire de santé pour les mineurs édité par la FFV, sont obligatoires.
CES DOCUMENTS SONT DONC A JOINDRE A LA PRESENTE DEMANDE D'ADHESION et à fournir avant la première navigation.

Le club est ouvert du début avril à fin octobre, en dehors de ces dates il est interdit de se servir du matériel du club

Fait à _____ le _____
 Signature (précédée de la mention « lu et approuvé »)

Tarifs 2022

Adulte : Cantonal : 140 € Hors canton : 190 €

Jeune : Cantonal : 110 € Hors canton : 140 €
(moins de 18 ans)

Total Règlement	chèque	espèces	date

Je note que « Voiles et Galets d'Etretat » est une association et non une entreprise de prestations de services nautiques. Dans ce cadre, je m'engage à assurer la manutention du matériel emprunté et à apporter mon aide au bon fonctionnement du club dans la mesure de mes disponibilités et de mes capacités respectives.

« J'atteste avoir pris connaissance du règlement intérieur de V.G.E. et en accepter les clauses » notamment :

- le fait qu'en cas d'emprunt de matériel du club par les adhérents, la responsabilité de V.G.E. est strictement limitée aux périodes d'utilisation du matériel dans les zones de navigation indiquées sur le D.S.I. (Dispositif de Surveillance et d'Intervention)
- Le fait que toute personne non adhérente au club empruntant le matériel de VGE doit être titulaire d'un contrat de location « Point-Plage » ou au minimum et à titre exceptionnel d'une licence enseignement « VGE ».



J'atteste être informé(e) du fait qu'une licence « Fédération Française de Voile » est délivrée à chaque adhérent.

A réception de celle-ci, je pourrai prendre connaissance des garanties complémentaires (facultatives), dont des capitaux invalidité et décès plus importants, proposées par la Fédération Française de Voile et ses partenaires et souscrire à l'une de ces formules si je le souhaite.



Autorisation parentale (pour les mineurs)

- Autorise mon(mes) enfant(s) à emprunter le matériel du club en dehors de ma présence, la responsabilité de V.G.E. n'étant engagée que lors de l'utilisation de celui-ci dans les zones de navigation autorisées.

OUI

NON

Signature :